

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 26 mai 2025

Paraphe

M

019-200066645-20250526-57-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	09/06/2025
Envoyé en préfecture le	09/06/2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

ELUS PRESENT SANS VOTE : GAUGNON Bastien.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

57-2025 Achat funérarium Chamberet.

L'entreprise des pompes funèbres COUTURAS située à Treignac a été acquise par M. NICOLAS et M. DUFAURE fin 2024.

Ils projettent également d'acquérir le fond de commerce des pompes funèbres Bernard PEYRAT à Chamberet suite au départ à la retraite de l'exploitant.

Par ailleurs, concours de circonstances, le tribunal de commerce vend toujours sur la commune de Chamberet un funérarium inoccupé depuis plusieurs années. Il s'avère que ce bâtiment est une opportunité pour cette nouvelle entreprise qui souhaite à la fois maintenir ce service sur Chamberet et également développer l'activité sur d'autres communes limitrophes.

Cependant, au vu des investissements déjà réalisés par cette entreprise, cette dernière sollicite la Communauté de Communes sur la possibilité d'engager l'acquisition et les quelques travaux de réparations et de leur mettre à disposition dans le cadre d'un atelier relais.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 4 contre, 0 abstention :

- **D'autoriser** le Président à valider la proposition de M. NICOLAS et M. DUFAURE en acquérant le funérarium pour en faire un atelier relais ;
- **D'autoriser** le Président à faire une proposition au mandataire liquidataire de 100 000 € et consulter les banques pour un emprunt de 100 000 €
-

Fait à Treignac le 09/06/2025
Le Président, Philippe JENTY

